Une résolution soumise par la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQuébec), QC

ASSURER DES RESSOURCES ADÉQUATES ET FAVORISER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES AU FLEUVE SAINT-LAURENT

Mai 2024

ATTENDU QUE plusieurs communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent font face à des défis grandissants en termes de gestion côtière, découlant entre autres des phénomènes de submersion et d'érosion côtière qui ont de plus en plus d'impacts dans un contexte de changements climatiques;

ATTENDU QUE le cadre public en lien avec les enjeux côtiers est en constante évolution et ajoute aux défis des communautés riveraines pour faire face à ces enjeux, que l'on parle du manque de financement pour le maintien de certains ouvrages de protections mis en place par les autorités fédérales, ou encore le renouvellement en cours du cadre réglementaire par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les autorités municipales ont un rôle important à jouer pour faire face aux enjeux climatiques et aux défis de la gestion côtière, et les ressources auxquelles elles ont accès en termes financiers, mais aussi en termes d'expertise et d'accompagnement doivent être bonifiées;

ATTENDU QUE plusieurs types d'interventions sont possibles pour améliorer la résilience des communautés riveraines face aux aléas côtiers qui les affectent selon les caractéristiques propres aux milieux concernés, incluant la mise à niveau des infrastructures en place, les mesures de conservation ainsi que la mise en place d'infrastructures vertes;

ATTENDU QUE les membres de la Table de concertation régionale de Québec pour une gestion intégrée du Saint-Laurent reconnaissent l'importance de doter les collectivités régionales de ressources accrues pour faire face aux aléas découlant des changements climatiques;

ATTENDU QUE les autorités gouvernementales démontrent la volonté de favoriser des communautés plus résilientes dans un contexte de changements climatiques, et que cette volonté gouvernementale devrait se traduire entre autres par un soutien aux communautés pour la mise en place d'aménagements plus résilients;

IL EST RÉSOLU QUE la CMQuébec demande à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent d'échanger avec le gouvernement du Québec afin de mettre en place des ressources

adaptées pour les municipalités afin qu'elles soient en mesure de répondre à des besoins grandissants en termes d'interventions pour rendre leurs territoires plus résilients dans un contexte de changements climatiques; ces ressources devraient prendre la forme de programmes permettant des interventions concrètes pour la mise à niveau d'infrastructures, pour des mesures de conservation ainsi que pour un accompagnement adapté permettant de faire face à un cadre réglementaire complexe et évolutif dans les secteurs riverains;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la CMQuébec demande à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent d'échanger avec le gouvernement du Canada afin d'assurer un financement adéquat pour la mise à niveau des ouvrages de protection riveraine souvent vieillissants et en mauvais état, ainsi que pour d'autres aménagements riverains pouvant favoriser la résilience côtière.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE des copies de la présente résolution soient partagées avec les ministères de l'environnement des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que les organisations partenaires impliquées dans la résilience des communautés riveraines.